

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur le maire pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **lundi le 26^{ième} jour du mois de novembre 2018 à 18h30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE
CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Ratification de la nomination d'un Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour la période du 19 au 26 novembre 2018
3. Plan de redressement et autres mesures administratives (direction générale)
4. Abrogation de la résolution 2018-216
5. Nomination de madame Julie Soulard, comité des ressources humaines
6. Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ CE 21^e jour du mois de novembre 2018
(Copie conforme)

Michel Champagne

Notification de l'avis par : Michel Gobeil, le 22 novembre 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil tenue le 26 novembre 2018 à 18h30 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Steve Mador, Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Considérant l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que de la Secrétaire-trésorière adjointe par intérim, monsieur Michel Gobeil agira, pour la présente séance, à titre de secrétaire du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à : 18h32

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le certificat de réception est complété et conforme à l'avis de convocation.

Rés. 2018-239

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil n'ont pas encore terminé, en préséance, la discussion et l'analyse de la portée de tous les sujets inscrits à l'ordre du jour,

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

Que la présente séance soit ajournée jusqu'à 20h ce jour même.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE À 20h00

Rés. 2018-240

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil n'ont pas encore reçu toutes les informations nécessaires pour traiter des points trois (3) et cinq (5) inscrits à l'ordre du jour,

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

Que l'ordre du jour proposé soit adopté en retirant les points trois (3) et cinq (5) pour discussion ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-241

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2018

Considérant l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière durant la période du 19 au 26 novembre 2018 et la nécessité de veiller à la continuité des services administratifs si le besoin se présente,

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

De ratifier la nomination de monsieur Michel Gobeil pour agir si nécessaire à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour la période du 19 au 26 novembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-242

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-216

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

D'abroger la résolution 2018-216, adoptée le 1^{er} octobre 2018, afin que les membres du conseil puissent revoir ultérieurement le dossier de recrutement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS – Questions portant sur le redressement administratif

Rés. 2018-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre

L'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit levée à : 20h17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne, Maire

.....
Michel Gobeil
Secrétaire du conseil pour la présente séance